

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 8c) de l'ordre du jour

CX/PR 01/13
Février 2001

F

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES
Trente-troisième session
La Haye (Pays-Bas), 2 - 7 avril 2001

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES MÉTHODES D'ANALYSE
REVISION DE LA LISTE DES METHODES D'ANALYSE RECOMMANDEES
POUR LES RESIDUS DE PESTICIDES
(Document établi par les Pays-Bas)

Le Comité du Codex sur les résidus de pesticides a examiné à sa trente et unième session les critères de sélection des méthodes d'analyse utilisables pour vérifier le respect des LMR. Le Comité est convenu du processus ci-après:

1. La mise au point d'un ensemble de critères de performance permettant d'évaluer l'utilité d'une méthode analytique donnée aux fins du Codex.
2. L'établissement d'une "liste des méthodes utilisées" répondant aux critères de performance établis. La description détaillée des méthodes, ainsi que les résultats des tests prouvant leur performance, ne seraient pas publiés dans le Volume II du *Codex Alimentarius*, mais dans une base de données fournie par le Centre de formation et de référence FAO/AIEA pour les denrées alimentaires et le contrôle des pesticides, qui serait accessible par le biais de la page d'accueil du Centre. Les méthodes utilisées seraient réexaminées à intervalles réguliers de façon à supprimer les méthodes les plus anciennes, sauf si on dispose de preuves qu'elles sont toujours utilisées.
3. Tant que des critères de validation appropriés n'auront pas été établis, la liste actuelle demeurera valide.

Une lettre circulaire publiée en 1998 a diffusé des informations sur les méthodologies actuellement utilisées. D'après l'information compilée dans le document CX/PR 99/10 pour la majorité des pesticides faisant l'objet d'une LMR, on n'utilisait à ce jour qu'un nombre limité de méthodes multirésidus. L'efficacité de l'extraction et la stabilité des résidus étaient identifiées comme les principaux critères de validation des méthodes.

Le Comité est invité à décider si des progrès suffisants ont été accomplis en ce qui concerne l'élaboration des critères de performance pour qu'une nouvelle liste puisse être établie. L'information compilée dans le document CX/PR 99/10 pourrait servir de point de départ. À un stade ultérieur, le Comité déciderait des procédures de mise à jour et de publication de la liste dans le cadre du *Codex Alimentarius*.

X9726/F